

Le Monde, 13 juillet 2017

## Le Sénat vote finalement l'interdiction des emplois familiaux pour les parlementaires

Vingt-quatre heures plus tôt, une quarantaine de sénateurs avaient voté un amendement de retrait de cette mesure emblématique.

Le Monde.fr avec AFP | 13.07.2017 à 09h14

Abonnez-vous à partir de 1 € Réagir ★ Ajouter   Partager (5 272)  Tweeter

Revirement au Sénat. La chambre haute du Parlement a finalement interdit les emplois familiaux pour les parlementaires, dans la nuit de mercredi à jeudi 13 juillet. Vingt-quatre heures plus tôt, pourtant, les sénateurs avaient voté contre cette mesure phare du projet de loi de moralisation de la vie politique, au cours d'une première délibération.

Dans la nuit de mardi à mercredi, alors qu'une quarantaine de sénateurs seulement étaient présents (contre 348 au total), un amendement de retrait – déposé par Pierre-Yves Collombat (RDSE, à majorité PRG) – avait été adopté à main levée. Le sénateur affirmait que « cette disposition n'offre pas une solution satisfaisante à l'objectif du texte, qui vise à rétablir la confiance des citoyens dans l'action publique ».

Un vote qualifié d'« incongruité » par Bruno Retailleau (LR). « Nous avions ainsi refusé une des mesures les plus symboliques du texte », a-t-il reproché. « Ce qui s'est passé hier n'est pas anodin », a jugé Jean-Pierre Sueur (PS). Il a estimé « très important de faire ce pas en avant, même si on peut dire que c'est lié aux circonstances ».